Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature n°13 Juillet 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois,
Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

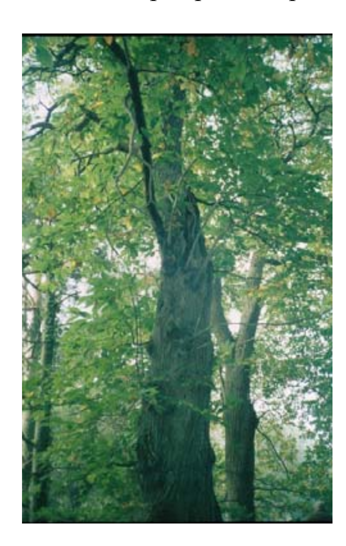
EDITORIAL

Le ministre de l'écologie ne ménage pas sa peine. Après le camouflet sur les OGM dès le début de sa prise de fonction, sympathique bizutage de ses collègues ministres, le voilà qui annonce coup sur coup l'abattage de quatre Loups (en déclarant en même temps que cette espèce était une chance pour la biodiversité), et un plan climat dont il ne reste plus grand chose. Pas une mappemonde, rien qu'un plan de poche…

Pour l'affaire des Loups, quatre des quelques canidés revenus sur le territoire national pourront donc être abattus. Le ministre se veut rassurant, minimisant l'impact d'un tel prélèvement, et assurant qu'il conviendrait de réunir quelques conditions élémentaires avant d'en autoriser l'abattage. Et pourtant, à ce jour, pas l'ombre du moindre protocole pour accompagner ce plan. Ce serait pourtant un document indispensable à ceux qui prendront la décision de faire abattre un Loup. Combien d'attaques ? Combien de moutons tués ? Sur une seule estive ou sur un massif complet ? Rien ! Le flou le plus total. Pourtant le Loup reste une espèce protégée en droit français et européen. Sans doute un retard administratif… Une chose est sûre, c'est que nous serons particulièrement vigilants sur la mise en application de ce plan. Il en va certes de la crédibilité du ministère de l'écologie, mais également, et bien plus, de l'avenir d'une espèce ô combien symbolique de la richesse de la diversité biologique.

Pour ce qui est du plan climat, plus la moindre zone de flou. Tout est clair, rien ne sera fait, qu'un peu de vent autour de ce point pourtant crucial. L'idée de bonus/malus sur l'achat de véhicule aura fait long feu. Lepeltier se serait fait remonter les bretelles par Raffarin et Chirac en personne. Les députés UMP n'en veulent pas. Et le pire adversaire de cette mesure, et de quelques autres qui ne se trouvent plus dans le plan, n'est autre que le très médiatique ministre des finances Nicolas Sarkozy. Comme quoi ce type là pourrait tout à fait remplacer Chirac à la tête de l'état… Le discours en moins, il a les mêmes perspectives pour l'avenir de la planète. ■

A U S O M M A I R E D E C E N U M E R O.







Le chantier de l'A28 en Forêt de Bercé (Sarthe), ou la protection de la Nature à la française

Au dire du constructeur de cet ouvrage et de son bureau d'étude, tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes : il y aurait eu des naissances de Pique-prune... A quand une expertise impartiale sur cette mascarade et cette gabegie écologique? A quand une sanction de l'Union Européenne pour la destruction de ce site Natura 2000 de tout premier ordre ?

SARKOZY DEFIE BACHELOT

Roselyne Bachelot restera célèbre pour avoir osé affirmer que "le nucléaire est l'industrie la plus propre". Nicolas Sarkozy a fait une tentative pour la dépasser. Le 5 juillet dernier, il a déclaré au Sénat que "le nucléaire, c'est un choix écologique". Pour les besoins de sa démonstration, Nicolas Sarkozy réduit la question écologique au problème de l'effet de serre, et même aux seules émissions de CO2.
Avec tous les déplacements qu'il fait, le petit Nicolas n'a pas eu le temps de s'apercevoir que l'éolien, le solaire et la micro-hydraulique ne sont responsables ni de l'effet de serre ni d'émission de CO2. Il est vrai que Roselyne Bachelot étant partie et son successeur faisant preuve de plus de bon sens, il y a un vide dans le domaine de l'ânerie politique et Sarko entend l'occuper et, comme toujours, veut être le meilleur. Ça promet !

Allez Monsieur le futur président, vice-Premier ministre, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, encore un effort. ■

Vous pouvez manifester votre désaccord avec la décision d'EDF de mettre en route l'EPR et vous engager à changer de fournisseur en vous rendant rendant sur www.edfdemainjarrete.org, un site de Greenpeace.

L'ETE SERA CHAUD

Après qu'une fois de plus le gouvernement ait opté en faveur du nucléaire après un simulacre de débat, il est intéressant de constater comment les élus locaux s'empressent de profiter de l'aubaine, bien sûr dans le désintéressement le plus total et le seul souci de la qualité de vie de leurs concitoyens.
On assiste notamment ces derniers temps à de bien curieuses manœuvres relativement à la localisation de l'EPR, lequel, selon les points de vue, est une formidable usine à pognon ou le diable personnifié.
Quelques uns, certains que l'EPR ne viendra pas chez eux, s'empressent de faire voter des motions pour le refuser, cela permet toujours de gagner un petit quelque chose en voix. D'autres, plus hypocrites, font voter une motion de principe, pas trop méchante, en formulant le voeu d'être retenus. Cela leur permettra de bénéficier de la manne tout en criant que c'est un choix imposé par un gouvernement anti-démocratique (dans nos campagnes, on appelle cela vouloir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière).
Un cas intéressant est la Basse Normandie, région où la droite a déposé une motion réclamant l'EPR. Du coup, la gauche s'est divisée. Le Parti socialiste, le Parti communiste et le MRG ont sorti une motion réclamant que l'on s'occupe des nouvelles énergies mais en faisant des yeux doux à une venue de l'EPR. Les Verts,….. eux, ont proposé une motion refusant l'EPR.
Action Nature est heureux de vous présenter ces 3 motions, qui en disent long sur certaines pratiques politiques. Pour faire bon poids, nous vous livrons aussi les grandes de lignes la motion adoptée par la région Rhône-Alpes (voir ci-dessous).
Si encore il ne s'agissait que de vautours se battant autour du cadavre du nucléaire ! Mais non, il s'agit d'une relance du mort vivant en se fichant des générations futures.
Après les loups, Monsieur Lepeltier va-t-il autoriser la destruction de 5 ou 7 centrales cet été ? Le suspense reste à son comble. ■

La région Rhône-Alpes se tourne vers l'avenir

La politique énergétique de la majorité régionale vise trois objectifs essentiels :

- Atteindre en 2010 l'obligation établie par la directive européenne : 21% de l'énergie produite sera d'origine renouvelable ;
- Se concentrer sur les principes de sobriété et d'efficacité, notamment en intervenant sur les bâtiments publics et les logements, plutôt que de développer à tout va la consommation énergétique ;
- Créer deux fois plus d'emplois en investissant dans les énergies renouvelables la même somme que celle prévue pour l'implantation d'un nouveau réacteur nucléaire.

Seule une mobilisation effective des moyens budgétaires de l'Etat et de la Région permettra la réalisation de ces objectifs. Pour sa part, la Région doublera son effort financier concernant les énergies renouvelables dès le budget 2005.
Le 1er juillet 2004 le Conseil Régional a voté contre l'EPR en Rhône-Alpes.

A l'heure où tous les pays européens tournent le dos aux centrales nucléaires et où la France accuse un retard considérable dans le domaine des énergies renouvelables, un assemblage insolite et ringard s'est constitué pour tenter d'imposer aux rhônalpins l'implantation d'un nouveau réacteur nucléaire.

Et en Basse Normandie...

LA MOTION présentée par la droite

Considérant que le gouvernement a précisé:

- qu'il autoriserait la construction prochaine par EDF d'un réacteur européen à eau pressurisée (EPR) ;
- que le choix d'implantation serait effectué avant l'été 2004.

Considérant par ailleurs que :

- le Parlement a émis, le 1er juin 2004, un vote favorable au projet de Loi d'orientation énergétique confirmant le choix énergétique de la France qui associe le nucléaire, le gaz, les énergies renouvelables et le pétrole,
- le choix de l'EPR est celui de la modernité, de la sûreté et qu'il est nécessaire pour assurer la compétitivité du parc nucléaire français et la qualité de la production d'électricité,
- l'implantation de l'EPR serait une chance pour l'emploi et le développement économique bas-normand
- la Manche est dotée avec le CNPE EDF de Flamanville d'un site industriel certifié, prévu dès sa réalisation initiale pour recevoir quatre tranches,
- la Manche, par sa situation géographique, environnementale, offre un cadre parfaitement adapté à.l'implantation d'un réacteur EPR et au transport des flux d'électricité, notamment par l'assurance d'une large concertation avec les élus locaux en vue de la réalisation du couloir de lignes nécessaire,

Le Conseil Régional de Basse Normandie soutient la candidature du Département de la Manche qui a clairement exprimé sa volonté d'accueillir la réalisation d'EPR sur son territoire.

La MOTION présentée par le groupe Verts/PRG/Pôle citoyen

Défenseurs de toujours du service public, nous dénonçons la tentative de privatisation d'EDF par le Gouvernement. Partout où le marché de l'énergie a été libéralisé, les conséquences ont été préjudiciables a l'accès pour tous à l'électricité, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises.

Nous nous opposons également à l'implantation du réacteur EPR à Flamanville et ailleurs. En effet nous considérons que :

- Il relève d'une technologie du passé qui ne présente aucune amélioration substantielle garantissant à la fois plus de sécurité et moins de production de déchets radioactifs.
- La démarche engagée par le Gouvernement Raffarin en soutenant par cela le lobby du nucléaire et Areva en particulier relèvent purement et simplement d'une démarche commerciale dans la perspective de s'ouvrir des marchés au niveau international. Il n'est en aucun cas justifié par la demande nationale d'énergie.
- Sur le plan économique, les pays émergeants ne seront jamais intéressés par un réacteur aussi cher et aussi puissant. Un tel investissement inhibe considérablement toute perspective d'investissement sur les énergies renouvelables. A investissement égal, l'éolien, par exemple, permet une production d'énergie largement supérieure et créée 5 fois plus d'emplois durables.
- Nous déplorons enfin l'absence de débat national concernant la politique énergétique de la France.

LA MOTION présentée par les groupes PS/PC/MRC

La politique énergétique de la France, dans un contexte dominé par le réchauffement de la planète et les risques qui en résultent pour les équilibres des différents écosystèmes, doit s'inscrire dans un cadre privilégiant à la fois les économies d'énergie, le développement des énergies propres et renouvelables, le soutien volontariste a la recherche et à l'innovation technologique ainsi que l'égalité dans l'accès aux sources d'approvisionnement énergétique pour les pays et pour les citoyens.

Dans cette perspective, la remise en cause des crédits affectés par l'ADEME compromet gravement les efforts consentis au cours des dernières années en faveur de la diversification des énergies. La diminution sensible des moyens de recherche risque d'affecter à terme l'avance technologique dont bénéficie notre pays dans un certain nombre de secteurs stratégiques.

Par ailleurs, la libéralisation du marché de l'électricité sans régulation, et la réforme du statut d'EDF qui en résulte, compromet gravement l'accès pour tous à l'électricité, en même temps qu'elle affecte certaines filières dans leurs équilibres économiques, notamment la filière électronucléaire dans sa relation au coût du retraitement Pour l'ensemble de ces raisons, l'assemblée régionale condamne les choix du Gouvernement en matière de politique énergétique et regrette plus particulièrement la remise en cause du service public de l'électricité dans ses fondements.

Sur la question de la construction d'un démonstrateur EPR, qui a vu au cours des dernières semaines les initiatives politiques individuelles se multiplier, en contradiction avec l'intérêt de la Région et des salariés des bassins d'emplois concernés, le Conseil Régional de Basse Normandie :

- CONSIDERE que les choix de politique énergétique doivent faire l'objet d'un large débat au sein de la représentation nationale au terme duquel, le Gouvernement devra, en liaison avec le Conseil d'Administration d'EDF, déterminer le site de son choix, en même tant que les conditions du débat public.
- DEMANDE un entretien avec la direction d'EDF afin d'appréhender l'ensemble des aspects du dossier EPR pour confirmer aux principaux responsables du dossier la volonté de la Région Basse Normandie d'assumer la totalité des responsabilités qui lui incombent, dans le domaine de ses compétences, si le Gouvernement retient le site de Flamanville, ce qui est souhaitable.
- REAFFIRME sa volonté de développer dans le cadre d'une politique énergétique équilibrée, son soutien aux énergies propres et renouvelables ainsi qu'aux économies d'énergie.

« Depuis plus de trente ans, de secrets en mensonges, d'affirmations technocratiques en pseudo-débats, de calculs économiques tronqués en travestissement écologique d'intérêts financiers gigantesques, c'est la même course à la catastrophe qui est choisie : la reconduction de l'option nucléaire, et la mystification de la consommation énergétique.
L'année 2003 a peut-être marqué une étape dans la course à l'absurde : la seule solution proposée contre le réchauffement climatique est de dépenser plus d'énergie pour refroidir notre surchauffe, d'aggraver le problème en prétendant le résoudre.
Les mausolées de déchets nucléaires que nos descendants auront de toutes façons en charge témoigneront de cette obstination.
Nous estimons qu'une majorité des Français partage cette conviction : il faut arrêter le nucléaire et développer les énergies renouvelables. C'est pourquoi nous avons décidé d'entamer, le 21 juin à Paris, un jeûne pour vivre sans nucléaire. »
Dominique Masset, André Larivière, Michel Bernard le 21 mars 2004

Ainsi s'ouvre le site Internet (www.vivresansnucleaire.org) consacré à ces trois jeûneurs, ceux qui les entourent, les soutiennent ou les suivent, et leurs revendications.
Ces trois personnes, des citoyens Français, Dominique Masset, André Larivière et Michel Bernard demandent à l'état **d'abandonner tout nouveau projet de construction de réacteur nucléaire**.
Concrètement, les jeûneurs demandent que le conseil des ministres retire du projet de loi d'orientation sur l'énergie, prévue au débat parlementaire de l'automne 2004, toute ouverture possible pour la construction d'un nouveau réacteur, quel qu'il soit. Ils demandent que soit par contre prévu un plan d'accompagnement pour la reconversion industrielle d'AREVA, en ne conservant que la gestion des déchets. Les députés doivent s'engager publiquement à s'opposer au vote de cette loi d'orientation sur l'énergie, si l'option d'un futur réacteur nucléaire, quel qu'il soit, est confirmée dans le projet.

D'autre part, les jeûneurs demandent une **réorientation des crédits de la recherche**.
Concrètement, ils demandent que les ministres prévoient dans le budget 200, un profond remaniement des budgets de recherche avec une inversion des priorités. Dans le domaine nucléaire, seule la recherche sur l'avenir des déchets radioactifs et le démantèlement des réacteurs doit être maintenue. Il faut également prévoir des crédits pour la reconversion des chercheurs de ce domaine. Les crédits doivent être ventilés

- *dans le domaine de l'efficacité énergétique, ce qui passe par une augmentation importante du budget d'organismes gouvernementaux comme l'ADEME (Agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie),*
- *dans le domaine des énergies renouvelables, en accordant aux industriels qui le désirent les mêmes facilités que dans le nucléaire pour lancer la fabrication à grande échelle d'éoliennes et de photopiles, selon le même fonctionnement qu'en Espagne où 30 000 emplois ont été créés en seulement cinq ans.*
- *dans le domaine administratif, la loi d'orientation sur l'énergie doit prévoir de faciliter l'implantation des fermes éoliennes terrestres et en mer, alors que plusieurs centaines de projets sont actuellement bloqués du seul fait des administrations.*

Contacts :
Site : www.vivresansnucleaire.org
Contact : contact@vivresansnucleaire.org
Tel : 01 55 78 28 67

- *le gouvernement doit mettre en place des commissions ouvertes aux acteurs des énergies renouvelables, et en particulier aux associations comme l'association Négawatt qui propose des plans d'économie d'énergie réalistes de nature à seulement économiser l'énergie mais aussi diminuer rapidement la pollution et le réchauffement climatique.*

Les députés doivent s'engager publiquement à s'opposer au vote du budget 2005, si ces éléments de reconversion vers un avenir sans nucléaire ne sont pas pris en compte.

Au 23 Juillet 2004, les jeûneurs entament leur 33ème jour de jeune et de nombreuses personnes sont déjà venues les soutenir. Corinne LEPAGE, Yves COCHET, Noël MAMERE, Alain LIPIETZ, Pierre RABHI et Alain KRIVINE font partie de ceux qui les soutiennent dans leur action, pour tout ou partie de leurs revendications.

ESSAIMAGE.
Notons également que la Confédération paysanne, le MAN, Greenpeace France, les Amis de la Terre, Agir pour l'environnement, Les Verts, la Fondation France Liberté, CAP 21, la LCR soutiennent l'action, sur tout ou partie des revendications. En général, c'est la demande d'abandon du projet de l'EPR qui mobilise.
D'autres personnes, sensibles à leur démarche, ont créés des comités de soutien qui soit participent à des actions de sensibilisation du public et d'alerte des médias, soit emboîtent le pas de ces jeûneurs en organisant des jeunes tournant de quelques jours voir, pour certains, d'une durée indéterminée.

Action Nature se joint à ces citoyens courageux, et souhaite que cette démarche puisse porter ses fruits, à l'heure ou l'écologie se retrouve de plus en plus souvent bafouée, trompée et mal considérée. Le gouvernement doit mettre en place un débat serein et tenir compte de l'opinion des Français. ■

Michel BERNARD a arrêté le 17 Juillet, hospitalisé sur recommandation de son médecin.

« Il est inacceptable que notre pays ne se décide à appliquer la réglementation européenne que sous la menace de sanctions. »

LA FRANCE A EU CHAUD

Tous les Etats-membres de l'Union européenne devaient communiquer à la Commission européenne leur plan national d'allocation de quotas de CO_2 pour limiter les émissions de ce gaz à effet de serre et ce avant le 31 mars.
Seuls 5 Etats-membres (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande et Irlande) avaient respecté ce délai mais les autres (sauf la France, la Grèce et l'Italie) ont envoyé les leurs ces dernières semaines. La Commission devait examiner les premiers plans le 7 juillet.
La France, qui une fois de plus n'avait pas respecté ses obligations, encourait donc de fortes sanctions mais finalement, dans la nuit du 6 juillet, elle a fait parvenir le précieux document.
Inutile de dire que malgré des efforts importants, Action Nature n'a pas encore pu se procurer le texte.
L'affaire était sérieuse puisque la Commission européenne a décidé d'entamer une procédure d'infraction à l'égard des deux derniers pays qui n'avaient pas encore envoyé leur plan, l'Italie et la Grèce,
Il est inacceptable que notre pays ne se décide à appliquer la réglementation européenne que sous la menace de sanctions (on se souvient du triste cas de la protection de l'ortolan où les menaces financières avaient contraint le Premier ministre à appliquer cette directive vieille de plus de 20 ans, là où les efforts de la ministre de l'environnement de l'époque étaient restés vains). ■

MARCHANDS DE TAPIS

La Commission européenne a accepté, le 7 juillet dernier, huit plans nationaux d'allocation de quotas d'émission de CO_2. Cinq plans (ceux du Danemark, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Slovénie et de la Suède) ont été acceptés sans réserve. Les trois autres, ceux de l'Autriche, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont été approuvés sous réserve de modifications techniques. Ces modifications assureront leur acceptation automatique, sans autre évaluation par la Commission.
Les plans nationaux d'allocation de quotas indiquent le nombre de quotas d'émissions de CO_2 que les États membres entendent allouer aux installations industrielles grosses consommatrices d'énergie, afin qu'elles puissent participer à l'échange de droits d'émission à partir de janvier 2005. La décision du 7 juillet autorise la participation de plus de 5 000 installations, sur un total estimé à 12 000 dans l'UE 25. Elles recevront plus de 40% du total de quotas dont la mise en circulation est prévue. Le régime d'échange de droits d'émission dans l'UE permettra d'obtenir que les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie soient réduites au moindre coût pour l'économie et aidera l'UE et ses États membres à atteindre leurs objectifs d'émissions aux termes du protocole de Kyoto de 1997. ■

Dernière minute
La Commission a décidé de prendre des sanctions contre l'Italie et la Grèce qui étaient les deux derniers pays à n'avoir pas transmis leur plan.

CONSEIL D'ETAT : une nouvelle claque pour la Ministre, mais elle est partie…

Feu la ministre de l'écologie (sic) et du développement durable (resic), doit se trémousser sur son siège de parlementaire européen. Le Conseil d'Etat, sur la base d'une directive européenne, vient de lui donner la fessée finale.
Son arrêté du 31 décembre 2003 (qu'elle avait publié le 27 janvier 2004 !) sur la fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs vient d'être en grande partie annulé par le Conseil d'Etat (séance du 5 juillet 2004). Les juges rappellent, une nouvelle fois, que « qu'il ressort du rapprochement entre d'une part, les données scientifiques disponibles, telles qu'elles ressortent des pièces du dossier et ont été précisées et discutées par les parties, et d'autre part (….) la directive *oiseaux* (….) », il est illégal de chasser les oies, les vanneaux, les limicoles et les rallidés après le 31 janvier.
Bien que ce ne soit pas clairement exprimé, il apparaît que le Conseil d'Etat n'a pas apporté un grand crédit aux travaux « scientifiques » de l'observatoire de la faune sauvage.
« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » écrivait Montaigne, il nous semble donc urgent de changer les membres de l'observatoire pour que ce dernier retrouve un peu de crédibilité et une âme immaculée.
Le Conseil d'Etat condamne le Ministère à payer 1 000 euros à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), à la Convention vie et nature pour une écologie radicale et à l'Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) et 2 500 euros à la Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs (ROC) soit un total de 5 500 euros. Les contribuables que nous sommes apprécieront de devoir payer pour les âneries de la Ministre (qui, elle, n'est plus là), à moins que le nouveau ministre décide de les soustraire des subventions des dites associations (pour celles qui en touchent).
Le suspense reste entier pour savoir si le nouveau Ministre va respecter sa parole d'appliquer la loi ou ouvrir un nouvel épisode de la saga « directive oiseaux ». ■

« (...) le Conseil d'Etat n'a pas apporté un grand crédit aux travaux « scientifiques » de l'observatoire de la faune sauvage. »

C'était passé inaperçu, mais le 6 avril dernier, la Commission européenne a décidé de se fâcher parce que la France, et sa Ministre de l'écologie en particulier, continue de considérer que la directive « oiseaux » n'est applicable que lorsqu'on en a envie. Depuis 1981, notre pays doit désigner des zones de protection spéciale pour protéger certaines espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive.
Comme elle ne l'a pas fait, la France a été condamnée en 2002 par la Cour de justice européenne, mais, comme dab, elle n'en tient pas compte.
Cette nouvelle décision de la Commission ouvre la voie à l'application de pénalités financières. Mais rassurons nous, cela va encore prendre un certain temps et d'ici là, les pauvres oiseaux n'auront qu'à se débrouiller.
La Commission a constaté que «à l'heure actuelle, la France dispose du réseau de zones protégées le moins étendu de l'UE, lequel ne représente que 2,1% du territoire français. »
Mme Margot Wallström, Commissaire responsable de l'environnement, a commenté la décision en rappelant que "la France a un rôle important à jouer dans la conservation et la protection des oiseaux sauvages en Europe, et particulièrement des espèces les plus vulnérables. Il est donc très décevant de constater que son réseau de ZPS est toujours le moins étendu de l'UE."
Il n'y a pas qu'elle qui est déçue ! Bonne chance au successeur de RB pour rattraper le temps perdu. ■

Le jeu trouble de l'ONF dans les élections des fédérations de chasse

Le département des Pyrénées atlantiques n'a pas été le seul a réserver des surprises à un des mentors de la chasse française. Après l'éviction de Jean Saint Josse, ce fut au tour de Gilbert de Turkeim d'être remercié par ses pairs. Président de la fédération de chasse du Bas-Rhin depuis très longtemps, il avait également été président de l'ONC, et était depuis peu président de la FACE, la fédération européenne des chasseurs.
Même si les effets en ont été largement atténués par la l'ex-Ministre de la chasse durable, le principe « un homme = une voix », introduit par la loi Voynet, a permis que la démocratie pointe le bout de son nez dans les fédérations de nemrods.
Comme en Pyrénées atlantiques, les chasseurs du Bas-Rhin ont choisi de changer pour une équipe plus ouverte aux idées d'une chasse « écologiquement responsable ». Mais cela ne fut pas facilement admis par le clan des perdants qui s'en fut trouver un allié assez surprenant en l'Office National des Forêts ! (Ne pas confondre avec l'Office national des Fusils). L'établissement public fit valoir que dans ce département, ses adjudicataires avaient voté au titre des propriétaires de territoires (les voix «Bachelot ») en lieu et place des fonctionnaires de l'Office. Plainte fut donc déposée au Tribunal de grande instance de Strasbourg.
Alors que cette pratique a été utilisée dans de nombreux départements, on peut se demander pourquoi l'ONF s'est limité au cas du Bas-Rhin. Fallait-il absolument sauver le soldat (pardon, le généralissime) Turkeim ? La décision d'aller en justice a-t-elle été prise au niveau local, ou l'ordre est-il venu d'en haut ? L'impartialité inhérente à la mission des établissements publics est parfois mise en musique de façon bien surprenante, mais on s'habitue !
En tout cas, échec et mat. Le Tribunal de Strasbourg a débouté l'ONF. L'Office national des forêts avait argué de l'usurpation, à l'occasion de l'élection du conseil d'administration le 24 avril dernier, des voix dites de territoire qui lui auraient été réservées et qui auraient été indûment utilisées par des chasseurs adjudicataires en terre domaniale. Soutenant l'action de l'ONF, la fédération des chasseurs du Bas-Rhin, par l'intermédiaire de son président sortant (et sorti), Gilbert de Turckheim, s'était de son côté constituée partie civile.
En définitive, la plainte de l'ONF a été déclarée irrecevable, tandis que la constitution de l'avocat de la fédération a été déclarée irrégulière. Le défendeur, à savoir le nouveau président de la fédération, Gérard Lang, et les autres membres du CA qui lui sont favorables, sont les bénéficiaires de ce jugement, puisque leur élection n'est finalement entachée d'aucune irrégularité. La transmission des pouvoirs s'est déroulée le 1er juillet, au local de la fédération après un ballet d'huissier pour valider les élections et faire constater que le directeur de la dite fédération interdisait au nouveau président de prendre ses fonctions et d'accéder aux bureaux.
On retiendra que cette année aura été l'occasion des premières élections « démocratiques » depuis la loi de 1941. C'est manifestement un difficile apprentissage qui commence pour le monde de la chasse...■

Les ours des Pyrénées ont la poisse

Dans le n° 12 d'Action Nature, nous vous faisions part de notre colère à la suite des battues imbéciles des Hautes Pyrénées et en Ariège, mais également de notre joie à la suite des trois naissances en Pyrénées centrales. Joie qui aura vite été entachée. Un ourson a été retrouvé mort en Ariège le 9 juillet. Il semblerait selon les premières constatations que cette mort soit la conséquence d'une chute. Cet animal, un mâle qui ne pesait que 5 kilos, avait un fémur brisé.
Il devient vraiment urgent de procéder au renforcement de population en Béarn et Pyrénées centrales.

Développement durable : encore un petit effort !

Le 7 Juillet 2004, le Journal de Saône-et-Loire publie un article titrant : « les chauves souris, les travaux ont été réalisés en fonction d'elles ». Ce titre, et son contenu, déclenchent la colère de deux associations, la Société d'Histoire naturelle d'Autun (SHNA), groupe mammalogique et herpétologique de Bourgogne ainsi que la Commission de protection des eaux, la CPEPESC nationale et la S.F.E.P.M, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.

EXPLICATIONS.

Au début de l'année 2000, la Société d'Histoire Naturelle d'Autun apprend que le Conseil général de Saône-et-Loire commande le réaménagement d'un tunnel ferroviaire désaffecté, le tunnel du Bois-Clair, afin d'y faire passer la voie verte, un cheminement goudronné de plusieurs dizaines de kilomètres permettant de se promener à l'abri des voitures. Jusqu'alors, la voie verte empruntait le col du même nom, faisant subir à ses usagers un léger dénivelé !

Il est évident qu'un tel projet est intéressant, il ne resterait qu'à l'accompagner d'une plaquette d'information sur les fleurs et les oiseaux du bord des chemins, et aussi à apprendre aux services techniques locaux qu'il n'est pas nécessaire de déverser des litres de désherbants autour des cailloux et des arbres pour que le projet soit complet !
Encore eut-il fallu que les élus du Conseil général s'informent dès l'origine sur nos amis mal connus : les chiroptères....

Le tunnel du Bois-Clair est un site majeur abritant une importante population hibernante de chauves souris comptant jusqu'à 269 individus de 13 espèces dont le Grand rhinolophe, le Grand murin, la Barbastelle d'Europe et le Rhinolophe euryale. Il accueille également en période estivale une colonie de mise bas de Grand murin avec plus de 200 individus. **Au regard des connaissances actuelles, c'est le 1er site de Saône-et-Loire par le nombre d'individus et la diversité des espèces, ainsi que le 5ème site bourguignon**.

En février 2000, la SHNA (et plusieurs autres associations), informée du projet, avertit par courrier le Conseil général des risques que représente le projet pour des espèces TOUTES protégées par la loi de 1981.
Après quelques échanges, le 25 septembre 2001, la SHNA fait parvenir un dossier de recommandations au Conseil général de Saône-et-Loire.
Les propositions sont les suivantes :

- fermeture du tunnel au grand public en période hivernale afin de préserver les populations hibernantes;
- période de travaux recommandée du 1er septembre au 31 octobre au sein même du tunnel pour ne pas mettre en danger les populations présentes au cours de l'année;
- aménagement d'un espace isolant la population en mise bas durant l'exploitation touristique du site en été, quoique sans aucune garantie du maintien de la colonie et de son adaptation au dispositif mis en place.

Ce dossier de recommandations concluait "qu'un contournement de l'ouvrage permettrait la préservation de ces espèces menacées et protégées".

Après six réunions avec les services du Conseil général en quatre ans (de mai 2000 à juin 2003) la SHNA n'a obtenu qu'une réponse officielle du Président du Conseil général en lien avec ses recommandations. En date du 12 février 2003, celui-ci les informe que : "Le département de Saône-et-Loire, particulièrement sensible à la protection des chauves-souris, a pris bonne note de vos recommandations, et dans la mesure du possible essayera de donner satisfaction à vos demandes". Depuis la dernière rencontre du 27 juin 2003, l'association n'a jamais eu de réponse de la part du Conseil Général quant au respect des recommandations (fermeture du tunnel, période de travaux, etc.), et ceci malgré des relances en avril 2004.

Alors que le Journal de Saône-et-Loire titre le 7 juillet que les travaux « ont été réalisés en fonction des chauves souris », les associations ne décolèrent pas en ayant confirmation dès le lendemain par l'ONCFS que les travaux sont bien en cours et en passe d'être terminés. Un faux plancher de 400m² est en cours d'installation dans le tunnel...alors que nous nous trouvons en pleine période de reproduction. Ce faux plancher, soit disant destiné à protéger la colonie en l'isolant du reste du tunnel, semble fait à la hâte et présente des risques encore plus graves liés à l'amplification des sons. En ce début du mois de juillet, les femelles ont donné naissance à leur unique jeune de l'année. Celui-ci est actuellement non volant et non sevré. D'autre part, les « lumières » découpées dans le plancher (en tôle...) afin de laisser passer les éclairages réduisent à néant toute utilité de cette pseudo mesure préventive. Selon les observateurs, notamment du groupe chiroptères de Bourgogne sud, la colonie est dans un état de stress important du fait des travaux et...l'organisation de la première édition de la « course du tunnel » mettent en péril la vie des jeunes et de toute la colonie.

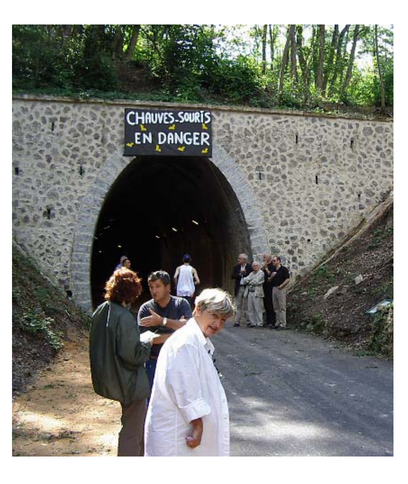
MAIN DANS LA MAIN.

La S.F.E.P.M, dès le 7 juillet sollicitait par courriel (copie par courrier) l'ONCFS pour intervenir sur ce dossier. Curieusement, l'ONCFS a d'abord pris contact avec les services du Conseil général pour ensuite se rendre sur place et se contenter de faire un constat : constat, entre autres, qu'il y a des cadavres sous la colonie.
En même temps, Me CARRION (directrice du cabinet du Conseil Général) confiait que l'ONCFS avait pour charge la réalisation d'une étude et du suivi du site....

« Un faux plancher de 400m² est en cous d'installation dans le tunnel...alors que nous nous trouvons en pleine période de reproduction. »

« il n'y a plus de raison de s'opposer aux travaux puisqu'ils sont *presque terminés » !*

Dans le même temps, la CPEPESC et la SFEPM sont intervenues par courrier auprès du président du Conseil général afin de demander l'arrêt immédiat des travaux en cours et l'interdiction de faire passer la course dans le tunnel. Peine perdue, la réponse fut que « la course se ferait bien par le tunnel et qu'il n'y avait plus de raison de s'opposer aux travaux puisqu'ils étaient presque terminés » ! Les organisateurs avaient pour recommandation de ne pas encourager ou autoriser le public à entrer dans le tunnel.
Et le Lundi (édition du 12 Juillet), le Journal de Saône et Loire croyait pouvoir poétiser « (...) une foulée ample, légère, si légère que même les chauves-souris n'ont pas été troublées dans leur sommeil. Et si elles avaient dû se réveiller en sursaut, elles auraient peut être applaudi à deux mains tout à la fois la grâce aérienne de la foulée etc. ».



Pas un mot sur les quelques naturalistes et spéléologues (la FFS est également engagée auprès des naturalistes pour protéger ces adorables petites bêtes) reconvertis pour l'occasion en militants, venus manifester ouvertement leur désaccord et leur colère vis-à-vis du projet, de son impact et du comportement des élus du conseil général (voir photo).

Et maintenant, que fait-on ? Plusieurs associations dont l'AOMSL ont engagé des poursuites pour destruction d'espèces protégées. Mais d'autres possibilités d'action sont à étudier pour permettre une préservation adéquate de ce site merveilleux et faire admettre aux élus et décideurs que la prise en compte de notre patrimoine naturel n'est pas gênante mais au contraire l'une des voies possibles pour faire du développement durable une réalité efficace et profitable à tous. ■

OBSERVATIONS

Ce cas est intéressant pour plusieurs raisons:
Tout d'abord il montre que si les associations ne sont pas à l'affût, ou bien si elle n'ont pas la possibilité, pour de multiples raisons, de prendre en charge la surveillance de certains projets d'aménagement, il y a généralement fort à parier pour que les lois qui statuent sur certaines espèces (en l'occurrence la protection des chiroptères) ne soient pas respectées.

D'autre part, même si une ou des associations surveillent ce projet, comme c'est le cas ici, il est très difficile d'aboutir à un résultat, c'est à dire un accord. Bien souvent les services commanditaires des travaux tentent de passer outre les recommandations. On peut d'ailleurs se demander ici si les services exécutants n'ont pas profité du changement de majorité au Conseil général pour accélérer les travaux, profitant ainsi du fait que le nouveau groupe aux commandes n'avait pas encore pris connaissance du dossier...

Ce dossier met aussi en évidence un vide juridique qui semble entourer les lois de protection des espèces. En clair, il est interdit de détruire les espèces légalement protégées mais la loi ne prévoit aucun « garde fous » effectif : y a t il obligation pour ce genre de chantiers, de faire intervenir une structure compétente afin d'évaluer tant les risques que les dégâts vis à vis des espèces sensibles et protégées ? Si dans notre cas une étude de l'impact des travaux a été demandée, celle-ci intervient trop tardivement et nous sommes en droit de craindre la connivence entre l'établissement public concerné (l'ONCFS) et le conseil général, maître d'ouvrage.

N'oubliez pas de signer la pétition destinée au Commissaire européen à l'agriculture « Pour une agriculture respectueuse de l'environnement » depuis le site de la LPO : http://www.lpo.fr/operations/2004/campagne2004/
Manifestez ainsi votre refus d'une agriculture intensive détruisant notre patrimoine naturel et soutenez une politique agricole respectueuse de l'environnement et de la vie sauvage.

Attention : menace sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles !

On ne sait plus où donner de la tête... Après les restrictions de crédits du MEDD, le décret de mars dernier écornant la Loi Littoral, le projet de loi sur les Parcs Nationaux (cf. AN n° 12), voilà qu'un nouveau coup se prépare à l'Assemblée contre un autre des outils qui concourent à la conservation des milieux naturels.

Des députés ont dû se dire que la protection de la nature disposait encore de trop de moyens, puisqu'ils ont profité d'un projet de loi sur les « responsabilités locales » pour tenter de transformer la loi de 1985 instituant la TDENS. L'idée est d'élargir l'affectation des crédits récoltés par ce moyen à « l'acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature » (en clair, aux sports d'eau vive, à l'escalade ou aux « via ferratas », au delta ou au parapente).
Si la mise en place en 2000 de Commissions départementales des Espaces, Sites et Itinéraires a été un progrès pour permettre une gestion concertée des sports dits « de nature », ainsi que les plans qui en découleront, la volonté des députés à l'initiative de la modification de l'affectation de la TDENS constitue un détournement pur et simple de l'esprit et des objectifs de la loi de 1985 : on passerait de la réserve explicite de ces fonds pour l'acquisition, la protection et la gestion de milieux naturels à un objet non seulement plus diffus, mais encore qui viendrait ajouter à des aménagements possibles dont le financement est prévu sur d'autres fonds, départementaux ou sportifs.

Il est encore possible que le législateur, alerté par les réseaux associatifs de protection de la nature, diffère l'adoption de cet amendement et renvoie une possible évolution de la TDENS au projet de loi sur le patrimoine naturel qu'on nous annonce pour l'an prochain (?!). Suite aux prochains numéros... ■

Connerie durable...

Depuis 1996, l'AOMSL (l'Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire) s'investit dans la protection des busards cendrés, avec le suivi de 10 à 15 couples surveillés chaque année. L'association doit intervenir tous les ans soit sur très peu de nids, soit comme l'année dernière sur tous les nids pour sauver les jeunes de la moissonneuse. A de très rares exceptions, les agriculteurs concernés sont toujours coopératifs et certains prennent l'initiative eux-mêmes de sauver une nichée qui n'aurait pas été repérée. Les secteurs d'intervention sont le val de Saône au nord de Chalon sur Saône, et la basse vallée du Doubs.
Cette année, l'AOMSL a également démarré un programme de marquage alaire coloré des busards saint martin.

Or cette année, trois nichées de busards ont été piétinées (deux de cendré et une de Saint-martin), soit treize poussins détruits par des braconniers qui ne méritent même pas cette appellation! Les deux nichées de busard cendré se trouvaient sur le secteur nord de Chalon et la destruction de la nichée de saint martin est intervenue sur un site suivi depuis la ponte. Les sites ne se trouvant pas dans des secteurs proches les uns des autres, on peu supposer la présence de plusieurs braconniers...
Il y en a marre de voir tous nos efforts de recherche de nichées, de négociations avec des agriculteurs coopératifs, de pose de grillage et autres actions de protection des busards anéantis par des imbéciles qui ne comprennent rien à la nature, qui en sont encore à leurs croyances moyenâgeuses de la gentille proie et du méchant prédateur et leurs peurs ancestrales envers tous les becs crochus et dents acérées. Le pire c'est qu'ils profitent probablement de notre travail de recherche et d'affût pour repérer les nids avant d'agir, ignorant probablement les comportements d'une espèce dont ils ne connaissent ni les moeurs, ni même le nom. Faut-il se cacher pour sauver des nichées d'une espèce protégée? Faut-il mettre un garde auprès de chaque nichée de busards? Ou bien ne rien faire, puisque cette année, il y aura peut-être plus de busards piétinés que sauvés de la moissonneuse? ■